

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION

Saison 2025-2026

Réunion du Comité Directeur - PV n° 02

Samedi 17 janvier 2026

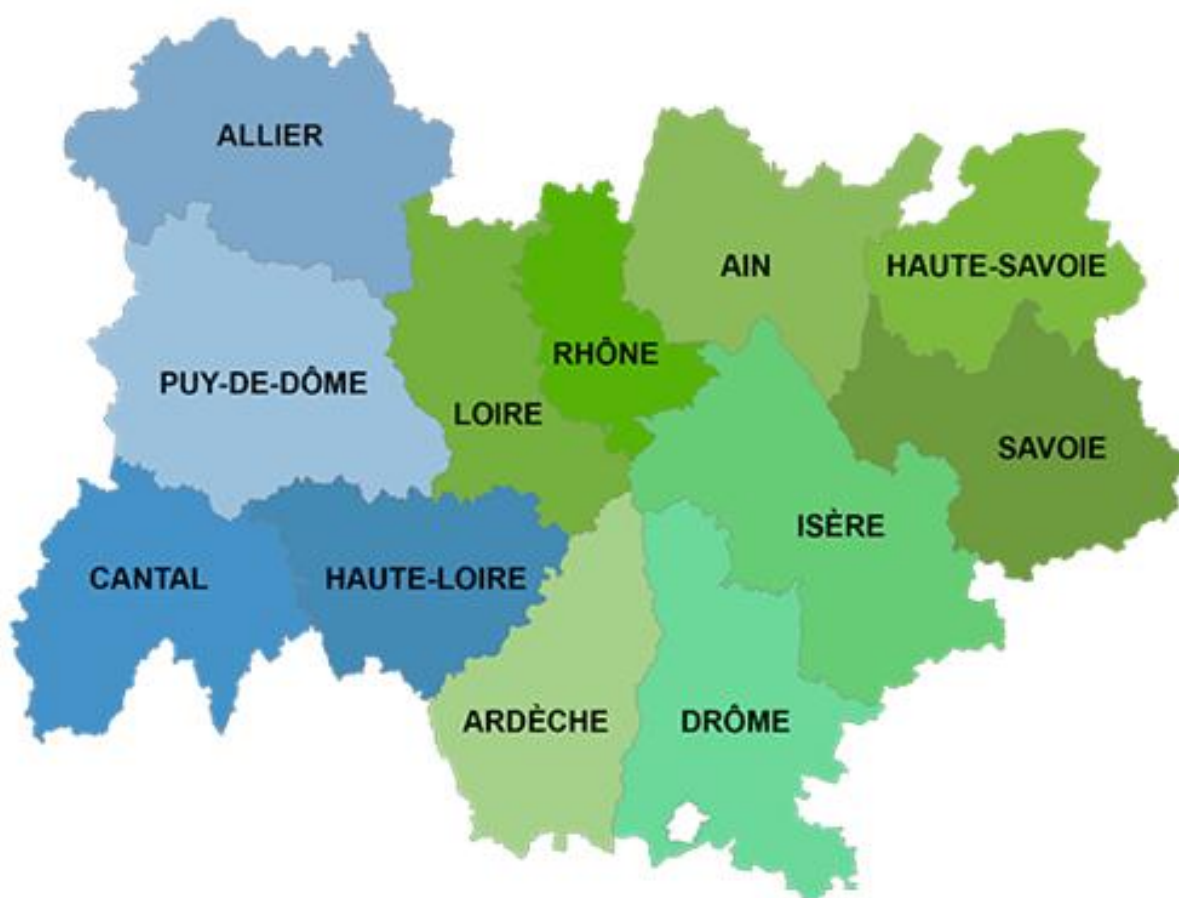


Table des matières

Présent(e)s :	2
Ligue AuRA	3
Labellisation nationale et régionale	3
Contractualisation FFN / Ligues / Départements	3
Conseil des Départements	4
Minibus de la Ligue financé par la Région et ses modalités de prêt	5
Point matériel	5
Point natation course 2026	6
Point Water-Polo	6
ERFAN – Formation	7
Point sur la situation de l'ERFAN : label Qualiopi et formations prévues	7
Référé handicap et référé COVID	8
Point sur le séminaire des ERFAN à la FFN (8-9 décembre 2025)	8
Finances Ligue AuRA	8
Point sur les finances à date	8
Point sur les subventions	9
Perspective d'accompagnement et développement des disciplines – Water-Polo et plongeon	9
Perspective d'accompagnement financier par la Ligue AuRA pour l'organisation des Championnats de France Elite Natation Course (SEAM)	10
Points sur les disciplines	11
Natation estivale	11
Commission des officiels	11
Commission médicale	12
Natation artistique	12

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION
COMITÉ DIRECTEUR
Samedi 17 janvier 2026

Présent(e)s :

Le président : Jean-Luc MANAUDOU

Mesdames : Anne BERTHIER, Françoise BERTINOTTI, Djamila CONTRINO, Yael DUDO, Michèle DURIEU, Christine EPAILLY, Sandrine FAVROT, Virginie FONTAINE, Marie-Christine GAIDIOZ, Valérie JANNET, Anne-Marie MAZET, Christèle PAROT.

Messieurs : Pierre-Alexandre ARNOUX, Denis BALMONT, Joël CLOSIER, Christophe FRAPPE, Jean-François JACQUIER, Patrick PALUSZAK, Marc PILON, John TINKER, Maxime USCLAT.

Assistent(e)s :

Monsieur : Xavier FRAILE, Daniel PONCET.

Excusé(e)s :

Mesdames : Aleksandra BOGDANOVIC-GUILLON, Christelle DESFORGES-GOZARD, Gisèle LOTITO, Anne NIGGLI.

Messieurs : Florian ARMATOL, Jacky BENEVENT, Christophe CAMPE, Philippe CAROUGE, Florestan DESMARIS, Jean-Claude DUNAND MARTIN, Patrice GOZARD, Olivier HIRTZIG, Thierry LEFAURE, Hervé LEFEBVRE, Laurent SCLAFERT, Pascal PLANCHON, Alain SIMAC.

Ouverture du comité directeur à 9h00

Jean-Luc MANAUDOU ouvre ce comité directeur en présentant ses vœux et ceux des salariés de la Ligue à l'ensemble des personnes présentes ce jour. Il profite également de cette introduction pour rappeler, à la suite de ses mails, que les dates des **prochains comités directeurs** ont été fixées au **28 mars et au 13 juin 2026**. Avec ces deux dates, le rythme d'un comité directeur par trimestre est pleinement respecté.

Ligue AuRA

Labellisation nationale et régionale

Joël CLOSIER intervient, dans un premier temps, sur la **labellisation nationale** et ses effets au niveau de la Ligue AuRA. Avec une date limite initialement posée au 30 juin 2025, ensuite reportée au 31 août 2025, ce sont 47 dossiers qui ont été déposés par les clubs de la Ligue. Sur ces 47 dossiers, 9 ont été refusés, 21 ont obtenu la labellisation, 15 sont non-labellisés et 2 ont été annulés car ils ne sont pas allés au bout du processus. Un regret quant aux points bonus pouvant être distribués par la Ligue a cependant été émis par Joël CLOSIER et certains membres du comité directeur. En effet, sur les 13 points bonus possiblement distribués seuls 2 l'ont été. Il est alors regretté que ces points bonus ne puissent pas être distribués au bon vouloir de la Ligue mais que la Fédération Française de Natation (FFN) détermine les clubs pouvant en bénéficier. Un changement devrait intervenir l'année prochaine sur ce point. Par ailleurs, il est souligné que les masters ne sont pas pris en compte au niveau fédéral dans cette démarche.

Joël CLOSIER poursuit, dans un second temps, avec la **labellisation régionale** afin d'en évoquer les critères. Il précise ainsi que, pour attribuer le label régional, seront pris en compte :

- La participation des clubs à la vie de la Ligue : présence à l'Assemblée Générale (participation à deux AG sur les trois dernières années), participation aux actions de formation entre autres ;
- Le respect du 100% licences ;
- Des critères sur le sportif avec notamment la participation des clubs aux championnats régionaux, un tableur suivant la participation des clubs aux championnats nationaux et régionaux de natation course ayant d'ailleurs été établi ([ici](#)). Des critères semblables seront établis pour les autres disciplines (natation artistique, water-polo et plongeon) ;
- La mise à disposition par les clubs de juges dans les différentes disciplines : juges-arbitres en natation course et eau libre, officiels A et B en natation artistique, arbitres au Water-Polo et juges au plongeon ;
- Les actions menées pour l'Aisance Aquatique et le J'apprends à Nager ;
- Cette année, exceptionnellement, les critères autour de l'encadrement n'ont pas été pris en compte, les données n'ayant pas pu être récupérées sur l'ENF.

Après avoir présenté ces critères, Joël CLOSIER a précisé que cette étude allait être menée sur l'ensemble des clubs de la Ligue, lesquels devront avoir au moins 8 points pour obtenir le label régional. Cette année, 59 clubs, sur les 150 que compte la région, peuvent prétendre à un label régional.

Question : les clubs labellisés de la FFN pourront-ils également prétendre à un label AuRA ?

Initialement, cette double labellisation n'avait pas été envisagée. Finalement, après débats, il est conclu qu'il peut être intéressant pour les clubs d'avoir à la fois le label national et le label régional, cela permettant des comparaisons. La labellisation régionale, dans ses différentes catégories, ne tiendra donc pas compte des labels FFN.

Contractualisation FFN / Ligues / Départements

Jean-Luc MANAUDOU rappelle qu'en sa qualité de responsable du Conseil des Territoires fédéral, il a poussé à davantage de contractualisation entre la FFN et les Ligues. Cela vise une meilleure homogénéisation des pratiques et une meilleure gestion du budget fédéral.

Sur le projet de la contractualisation, l'idée est que la FFN va arrêter d'envoyer la part régionale de façon automatique. En effet, à l'instar de ce que connaissent les clubs, comités départementaux et Ligues, et face à une diminution des subventions, la FFN, confrontée, elle aussi, aux difficultés financières, souhaite mieux contrôler la distribution de son argent. De ce fait, lorsqu'elle reverse de l'argent, elle veut désormais que des projets y soient adossés. Jean-Luc MANAUDOU souligne que la contractualisation a été discutée au Conseil des Territoires fédéral des 26 et 27 novembre 2025. Lors de celui-ci, il a été décidé que 80 critères (le « *socle d'obligations communes aux ligues* ») devront être respectés par les Ligues pour percevoir la totalité de la part régionale. En effet, 25% de la part régionale allouée sera soumise au respect de ce socle commun. Ces critères permettraient de réglementer davantage les pratiques (administratives, sportives...), tout en sachant que cela demeure difficile dans certains domaines. A titre d'exemple, et par rapport à la Natation Artistique et au Water-polo, Jean-Luc MANAUDOU souligne qu'il n'y a aucun critère d'homogénéisation en Natation Course. Si la FFN veut la réglementer, elle n'y arrive pas dès lors que, si l'on touche aux grilles d'engagement en Natation Course, cela a un effet direct sur le nombre d'engagements et donc sur les recettes des compétitions.

Jean-Luc MANAUDOU rappelle que la FFN souhaite que les régions effectuent le même exercice de contractualisation vis-à-vis des départements. Elle demande aux Ligues de vérifier, lorsqu'elles donnent de l'argent aux départements, que ces derniers appliquent les règles et utilisent l'argent à des fins de projets sportifs, administratifs et autres, et non pour constituer une réserve de trésorerie. Pour résumer, la FFN délègue la mise en œuvre de projets aux ligues régionales et certaines Ligues font de même avec les départements. Les Ligues sont statutairement responsables du comptable, de l'administratif et du sportif, qu'elles délèguent aux départements. Jean-Luc MANAUDOU souligne toutefois que, pour que cela fonctionne, il y a un besoin d'organisation : il faut que les échelons inférieurs (les Ligues vis-à-vis de la FFN et les départements vis-à-vis des Ligues) fournissent leurs bilans comptables. En effet, une étude du niveau de disponibilité au sein des échelons permettrait de statuer sur le versement d'aides ou non. D'ailleurs, sur le niveau de trésorerie, la FFN suggère qu'un an d'avance d'exercice est suffisant. La Ligue reverserait donc de l'argent aux comités départementaux ayant un an d'avance ou moins, ainsi que des projets précis. Patrick PALUSZAK a la charge d'élaborer un document de synthèse commun que les comités départementaux pourront utiliser. Si ce document ne remplacera en rien les documents comptables des comités, il permettra cependant à Patrick PALUSZAK d'effectuer des comparaisons précises entre comités départementaux pour le reversement de la part régionale.

Au niveau fédéral, les Ligues feront l'objet d'un audit dans les 4 prochains mois, cela signifie que cette année sert de contrôle, à la suite de quoi les Ligues auront un an pour se mettre en ordre de marche. La part régionale allouée aux Ligues par la FFN et aux Comités départementaux par la Ligue sera pour la première fois conditionnée sur la saison 2026-2027.

Conseil des Départements

Jean-François JACQUIER présente le compte rendu du dernier Conseil des Départements, tenu le 22 novembre 2025 à Roanne (le compte rendu se trouve [ici](#)).

Lors de cette intervention, Jean-François JACQUIER souligne qu'à la suite d'une demande de Jean-Luc MANAUDOU, élu au Conseil des Territoires Fédéral, l'intitulé de cette commission a été revu : on parle dorénavant du *Conseil des Départements AuRA*. Ce changement de nom a conduit à une remise en page du règlement de ladite commission ainsi qu'à une adaptation de son fonctionnement (dont la nouvelle version se trouve [ici](#)). Il a aussi été décidé qu'à l'avenir les réunions du Conseil des Départements AuRA se dérouleront à Saint-Etienne, à la piscine Raymond Sommet, la ville constituant un point équidistant à chacun des départements.

Lors de son compte rendu, en évoquant le sujet du contrat d'objectif entre la Ligue et les Départements, Jean-François JACQUIER revient sur la règle du « *un an de trésorerie d'avance maximum* », précédemment discutée pendant ce Comité directeur du 17 janvier 2026. Il suggère une prise en compte des départements qui ont des salariés, pour lesquels des « *obligations d'employeurs* » s'appliquent.

Lorsque Jean-François JACQUIER évoque dans son compte rendu l'organisation de la Coupe des départements à Bourgoin-Jallieu, Sandrine FAVROT précise que, si un mail a été envoyé en avance pour la candidature du jury de la Coupe des départements, c'est en prévision de possibles contraintes liées au parc hôtelier à Bourgoin-Jallieu. Elle précise que, pour éviter les pénuries de chambres pour les membres du jury de tête, le mail a été envoyé bien en amont, une pré-réservation ayant déjà été faite. Concernant la Coupe des Départements toujours, il est rappelé que l'organisation ou non d'un repas pour les chefs de délégation est à la charge du comité départemental recevant l'évènement.

Lorsqu'il évoque le sujet de l'assiette forfaitaire des entraîneurs de sélections, discuté au Conseil des Départements de novembre 2025, Jean-François JACQUIER souligne la diversité des pratiques des Départements. Il relève un besoin de mise en conformité de tous. A la suite de ce sujet, il en profite pour discuter d'un point juridique : celui de la responsabilité en cas d'accident de l'entraîneur en sélection pour les Départements. Il s'agissait de savoir qui était responsable, du département ou du club employeur, dans ce cadre. Il se trouve que l'employeur est responsable, les clubs devant par ailleurs fournir au département une facture de prestation pour leur entraîneur lors de la sélection.

Jean-François JACQUIER rappelle que les prochaines réunions du Conseil des Départements AuRA auront lieu à Saint-Etienne les 7 mars et 30 mai 2026.

Minibus de la Ligue financé par la Région et ses modalités de prêt

Jean-Luc MANAUDOU rappelle qu'en septembre 2025 la Ligue a récupéré le minibus attribué par la Région, lequel a pour la première fois été emprunté par le Comité du Rhône en décembre 2025 afin de lui permettre de se rendre, avec sa sélection, à Dunkerque. Villeurbanne natation a également demandé à en bénéficier.

En évoquant ces possibilités de prêt du minibus aux comités départementaux et clubs de la Ligue, Jean-Luc MANAUDOU souligne que, si le minibus est bien assuré par la Ligue (à la MACIF) et ce y compris pour le prêt, il peut y avoir un véritable sujet en cas d'accident dès lors que le malus serait appliqué à la Ligue. Il précise ainsi que s'il devait y avoir des accidents lors du prêt du minibus, et dès que l'assurance nous indiquerait qu'un malus s'applique, la question du prêt du minibus aux comités départementaux et clubs sera de nouveau étudiée. L'une des possibilités dans ce cadre serait que la Ligue demande un chèque de caution supplémentaire afin de couvrir le malus éventuel.

Concernant l'assurance du minibus, Jean-Luc MANAUDOU souligne que, si le club est assuré à la MACIF, une extension de garantie est possible. S'il n'est pas assuré auprès de la MACIF, il lui incombe de se rapprocher de son assurance pour se renseigner sur une possible extension de garantie. Si cette dernière n'est pas possible, et tant qu'il n'y a pas eu d'accident et donc pas de malus potentiel, le minibus pourra tout de même être prêté.

Sur le sujet des minibus de la Région, Jean-François JACQUIER déplore à ce jour le manque de retour de la part de la Région quant à l'attribution ou non de ces derniers.

Point matériel

Denis BALMONT et Christophe FRAPPE soulignent qu'une partie du matériel de la Ligue est usagé, d'autant plus que le matériel le plus récent était stocké dans la remorque ayant été dérobée.

Ils insistent notamment sur les tableaux d'affichage, l'un ne fonctionnant qu'avec ARES et l'autre ayant des dysfonctionnements. Il est donc suggéré d'investir dans un tableau d'affichage pour lequel deux options existent :

- Soit un tableau 8 lignes à 12 000€ chez MEGATEK ;
- Soit un tableau vidéo à 24 648€ en occasion (ayant servi deux fois), coutant 31 000€ en neuf. Selon Denis BALMONT et Christophe FRAPPE, l'avantage de cette option réside principalement dans le fait que ce tableau pourrait être utilisé par l'ensemble des disciplines de la Ligue. Il ne fonctionne toutefois qu'avec Quantum. Concernant cette deuxième option, une question est posée par les membres du comité directeur sur l'encombrement que représenterait un tel tableau (4 malles contenant 10 plaques). Pour Denis BALMONT, l'ensemble du matériel rentrerait dans le minibus blanc à condition d'enlever des sièges. Il souligne qu'il faudrait toutefois être deux pour tout monter sur les compétitions.

Le Comité directeur se prononce davantage en faveur d'un tableau vidéo.

Point natation course 2026

Veuillez trouver [ici](#) le compte rendu relatif à la natation course pour la saison 2026.

Documents utiles :

- Annuel Règlement fédéral 2026 : [AR 2026 FFN](#)
- Au niveau de la Ligue AuRA de natation :
 - Le [Programme Sportif Natation Course 2026](#) ;
 - Le [calendrier](#) des compétitions
 - [Les plaquettes](#) des compétitions.
 - La [partie Natation Course du site de la Ligue](#)

Point Water-Polo

Xavier FRAILE, co-responsable de la commission Water-polo avec Pascal PLANCHON, rappelle les nouvelles volontés de cette commission. Il en souligne la volonté de transparence, ce qui est, du point de vue pratique, marqué par une division en diverses sous-commissions. Il rappelle également que l'ensemble des comptes rendus de réunion de la commission se trouve sur le site de la Ligue ([ici](#)).

Concernant plus particulièrement la question de l'arbitrage, il insiste sur cette volonté de transparence. Il souligne ainsi sa présence en tant que non-arbitre au sein de la sous-commission arbitrage. Il soulève cependant un réel problème quant à la remise à niveau des arbitres de Water-Polo, dont beaucoup ne sont pas à jour dans leur diplôme, ce qui conduit à un faible niveau d'arbitrage dans la Ligue.

Il présente les différentes sous-commissions (sous-commission développement des Championnats de jeune, sous-commission féminine, sous-commission haut-niveau, sous-commission N3, sous-commission CFL...).

Xavier FRAILE regrette toutefois un niveau de pratique faible dans la Ligue, avec par exemple : une N3 qui n'est pas à très haut niveau, des équipes en CFL depuis un moment mais aucun podium et des problèmes d'entraînements. Il note aussi que les bons athlètes de la région ont tendance à partir vers de plus importantes structures dans des régions voisines. Il suggère une meilleure structuration des clubs de Water-Polo de la Ligue, en s'appuyant sur un club de bon niveau.

Concernant les difficultés d'entraînement, un bilan est fait et il est noté qu'il n'y a que deux Diplômes d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) Water-Polo et deux Moniteurs sportifs de Natation (MSN).

Sur les CFL féminines, Xavier FRAILE précise que notre Ligue ne sera pas représentée cette année, l'effectif et le niveau ne le permettant pas.

ERFAN – Formation

Point sur la situation de l'ERFAN : label Qualiopi et formations prévues

Cédric MAREZ intervient en premier sur l'ERFAN. Il commence par souligner que la première partie du calendrier prévisionnel, présenté lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue du 18 octobre 2025, a été respectée avec l'obtention du Label Qualiopi en décembre 2025, ce pour quoi il remercie Kahina LOUNES et Gaëlle DA CRUZ. L'obtention de cette certification, véritable travail d'équipe comme il l'indique, permet à l'ERFAN d'ouvrir ses formations à des dispositifs de financement. La feuille de route de l'Assemblée Générale est donc mise en place.

Concernant la **formation initiale**, deux formations vont être mises en place sur le premier semestre 2026 : la formation d'Assistant Moniteur (présentée [ici](#)) et le Nagez-Forme-Santé (présenté [ici](#)). Concernant l'Assistant Moniteur, conformément aux décisions prises lors du Conseil des Départements de la Ligue AuRA, cette formation sera organisée au niveau départemental, pour être au plus près des clubs et des licenciés. A ce jour, seuls quatre départements ont répondu : la Drôme-Ardèche, la Haute-Savoie, l'Isère et le Rhône. Pour ces quatre départements, une réunion d'harmonisation avec les formateurs est prévue le jeudi 22 janvier à 9h00 au siège de la Ligue à Chassieu. La partie administrative de cette formation restera cependant à la charge de l'ERFAN, qui mettra en place un kit administratif tant à destination des formateurs que des stagiaires. De même, la gestion financière demeurera de la responsabilité de l'ERFAN. Pour le Nagez-Forme-Santé, trois communications distinctes ont été envoyées le 6 janvier 2026 : l'une auprès des comités départementaux, l'une pour les clubs et la dernière à destination des éducatrices et éducateurs. La formation aura lieu au CREPS de Vichy en deux phases : du 2 au 6 mars 2026 et du 20 au 24 avril 2026, avec une certification prévue le 25 juin 2026 et une session de remédiation programmée le 9 juillet 2026 (flyer récapitulatif [ici](#)). L'ERFAN profitera également de cette formation pour mettre en place un recyclage du brevet NFS le vendredi 24 avril 2026, dernière journée de la formation initiale. Cédric MAREZ et Jean-Luc MANAUDOU relèvent cependant les incertitudes entourant cette formation depuis le début, le nombre d'inscrits étant nul au jour du comité directeur. La réussite ou non de cette première formation initiale Nagez-Forme-Santé déterminera donc son maintien dans le catalogue de formations de l'ERFAN AuRA. Cédric MAREZ précise que le seuil de rentabilité de cette formation est de 10 stagiaires *à minima*, avec un total des coûts de 13 000€. Toujours sur la formation initiale, Cédric MAREZ indique qu'une formation Moniteur Sportif de Natation (MSN) devrait, selon le calendrier prévisionnel, être mise en place en septembre 2026 (présentée [ici](#)). Plus en détails, le dossier d'habilitation MSN va être déposé prochainement auprès de la FFN, avec pour objectif une habilitation d'ici le mois de mars 2026. L'idée est de pouvoir communiquer sur cette formation le plus rapidement et le plus possible afin d'avoir le temps d'accompagner les potentiels concernés dans la constitution de leurs dossiers et de pouvoir passer du temps sur les dossiers de financement. Les documents administratifs de cette formation sont d'ores-et-déjà prêts et feront l'objet d'ajustements en fonction des retours des services fédéraux.

Cédric MAREZ rappelle que les ERFAN sont de vrais soutiens au budget des Ligues. Par ailleurs, il indique qu'il sera présent sur les compétitions de Ligue pour promouvoir les formations de l'ERFAN. Il est également disponible pour répondre aux questions.

Jean-Luc MANAUDOU rappelle que l'ERFAN a été rouverte en septembre 2025 dans l'intérêt des clubs. En effet, la formation professionnelle constitue un levier essentiel pour l'accompagnement des éducateurs/entraîneurs tout au long de leur carrière. Les employeurs sont soumis à des obligations précises et les salariés disposent de droits qu'ils peuvent faire valoir. Il est essentiel que les clubs engagent leurs entraîneurs/éducateurs dans des cycles de formation initiale et continue afin d'élever leur niveau de compétence.

La Ligue attend des comités départementaux qu'ils soient des relais de la politique de formation de la FFN et de la Ligue AuRA et que les clubs s'engagent dans des actions de formation pour leurs éducateurs.

Concernant la **formation continue**, Kahina LOUNES présente ce qui est prévu cette année 2026. Sur la formation encadrant Aisance Aquatique, deux sessions sont prévues : l'une du 13 au 17 avril 2026 et l'autre du 22 au 26 juin 2026 (dont les inscriptions sont possibles [ici](#)). Elle remarque cependant que cette formation peine à se remplir et que, de ce fait, son avenir ou non sera questionné lorsque la Ligue ne bénéficiera plus des financements fédéraux. Concernant le Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEPMNS), qui est une formation qui, quant à elle, fonctionne bien, Kahina LOUNES indique qu'une session est prévue du 7 au 9 avril 2026 (voir [ici](#)). Par ailleurs, Kahina LOUNES continue à travailler sur un catalogue de formations continues adapté aux besoins et demandes de chacun, entraîneurs des différentes disciplines comme dirigeants. Le samedi 10 janvier 2026 a, par exemple, eu lieu au sein de la Ligue une formation anti-dopage à destination des CAF. Du point de vue de la Natation Artistique, après une réunion avec Jade CADIÈRE, salariée à la Ligue sur la Natation Artistique, et Clémence ROBERT, entraîneur, une formation de 2h est à venir, à destination des entraîneurs Challenge. Une communication sera faite en ce sens. Pour la natation course, et d'après les différents besoins recueillis, des formats courts de formation (2h maximum) seront proposés à partir de mars 2026. De même, des formations à destination des dirigeants sont à venir. Selon le type de formation proposée, la Ligue pourra demander une contribution financière.

À la suite de questions des membres du comité directeur, il est soulevé que, pour le moment, il n'y a pas de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sur la formation continue.

Référent handicap et référent COVID

Lors du travail sur la labellisation QUALIOPI, le besoin d'un référent handicap a été mis en lumière. Après discussions entre les concernés et face au besoin d'avoir un référent qui maîtrise l'ensemble des formations proposées par l'ERFAN pour en envisager les adaptations éventuelles, il a été décidé, avec son accord, que ce serait Thierry LEFAURE.

Le label QUALIOPI a également mis en lumière le besoin d'un référent COVID. Après proposition et avec son accord, il a été décidé que ce serait Christine EPAILLY.

Point sur le séminaire des ERFAN à la FFN (8-9 décembre 2025)

Lors de ce séminaire à Paris, des échanges ont eu lieu entre les différentes ERFAN, ce qui a permis d'observer les pratiques de chacun. Un besoin de coordination entre ERFAN a alors été relevé, cela s'opérant par les ERFAN et non par la FFN. Nous regrettons un manque d'impulsion fédérale identique à toutes les ERFAN.

Finances Ligue AuRA

Point sur les finances à date

Patrick PALUSZAK présente la situation des comptes à date. Il souligne qu'en comparaison avec la saison dernière, à la même période, la situation demeure relativement stable.

Concernant le nombre de licences, une baisse d'environ 600 licences est constatée par rapport à la saison précédente.

Patrick Paluszak revient également sur les investissements importants réalisés en ce début de saison, notamment le remplacement des ordinateurs Quantum et du PC extraNat, ainsi que l'acquisition d'un coffre-fort, à la suite du cambriolage survenu dans les locaux de la Ligue. La Ligue a par ailleurs fait l'acquisition de systèmes de départ Dos, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur destinés à la natation artistique.

Une régularisation de charges d'un montant de 3 286 € est à noter, relative à la rénovation de la façade extérieure des locaux de Vaise. Il est précisé que l'intérieur du bâtiment fera également l'objet de travaux de rénovation.

Enfin, Patrick PALUSZAK indique un décalage dans les dépenses liées à la natation course, celui-ci s'expliquant par le fait que les sélections des différentes équipes n'ont pas encore eu lieu.

Point sur les subventions

Michèle DURIEU, Jean-Luc MANAUDOU et Maxime USCLAT font le point sur les demandes de subventions.

Michèle DURIEU informe le Comité Directeur qu'une réunion avec la Région sur les subventions concernant le sport a eu lieu en visio le mercredi 15 janvier 2026. D'après celle-ci, la Ligue est concernée pour l'équipe régionale de Haut niveau. Il est également indiqué, et ce y compris pour les clubs, que la région soutient les événements sportifs et qu'il est donc possible de demander un financement en vue de l'organisation d'un tel événement. Par ailleurs, il est indiqué que la région agit pour les CREPS.

Concernant la Région toujours, des subventions sont aussi fournies en investissement (petit matériel) et en fonctionnement. Ce sont 2 400 000€ distribués au total par la Région sur le conventionnement 2025. Pour la Ligue AuRA, ce sont 36 000€ en fonctionnement et 2 500€ en investissement pour 2025.

Pour le calendrier relatif aux subventions, le 15 janvier 2026 a eu lieu la visio de présentation ; du 9 février au 16 mars 2026 la campagne de subventions 2026 sera ouverte ; les subventions seront votées au printemps 2026. Lors de cette demande, une demande en investissement pourrait être faite pour financer le tableau vidéo évoqué.

Pour l'ouverture des subventions de l'ANS, une visio est à venir le jeudi 22 janvier 2026.

Sur le CROS, où est élu Jean-Luc MANAUDOU, ce dernier évoque l'équipe des Légendes pour laquelle Catherine PLEWINSKI pourrait être proposée avec son accord.

Perspective d'accompagnement et développement des disciplines – Water-Polo et plongeon.

Water-polo – À la suite de la présentation de Xavier FRAILE relative à la restructuration de la commission Water-polo, Jean-Luc MANAUDOU propose à l'ensemble des membres du comité directeur la création d'un poste à hauteur de 0,20 ETP, destiné à accompagner le développement de la discipline sur le territoire de la Ligue AuRA. Cette proposition s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Ligue AuRA visant à renforcer le développement sportif et à susciter l'engouement des jeunes publics.

Plongeon – Anne BERTHIER informe avoir été sollicitée par l'entraîneur du Lyon Plongeon Club, confronté à plusieurs difficultés, notamment d'ordre financier, impactant la programmation sportive des athlètes. À la suite de cet échange, Anne BERTHIER, Jean-Luc MANAUDOU et Maxime USCLAT prévoient, dans un premier temps, l'organisation d'une réunion afin de mieux identifier les problématiques rencontrées par la structure. Dans

un second temps, une proposition de date sera soumise au président et aux adhérents afin de permettre un travail collectif sur ce sujet.

Jean-Luc MANAUDOU souligne l'importance d'apporter un soutien et un accompagnement au Lyon Plongeon Club, tant en sa qualité de structure CAF que pour la discipline du plongeon, qui connaît déjà des difficultés au niveau national.

Dans cette perspective de développement de l'activité, la possibilité de créer un poste mutualisé entre les trois clubs de la Ligue AuRA concernés, Lyon Plongeon Club, USOL Vaugneray et CN Bourg-en-Bresse, n'est pas exclue.

Perspective d'accompagnement financier par la Ligue AuRA pour l'organisation des Championnats de France Elite Natation Course (SEAM)

Djamila CONTRINO, présidente du club de Saint-Étienne Aquatic Métropole (SEAM), présente au comité directeur l'état d'avancement de l'organisation des Championnats de France Élite, qui se dérouleront du 27 juin au 2 juillet 2026 à la piscine Raymond Sommet à Saint-Étienne.

Elle remercie la Municipalité de Saint-Etienne ainsi que Saint-Étienne Métropole pour leur investissement et leur soutien quotidien dans l'organisation de cet événement.

Point organisationnel :

- Mise en place de différentes commissions en collaboration avec la Métropole, la Ville et le club de Saint-Étienne.
- Travail conséquent mené avec la Fédération Française de Natation (FFN) concernant l'implantation de la piscine. La FFN validera prochainement la dernière mise à jour.
- Installation de gradins VIP prestataire.
- Création d'une fan zone afin de permettre aux habitants de Saint-Étienne de participer à l'événement.
- Mise en place de zones de stationnement réparties sur plusieurs sites.

Après validation par la FFN, il est précisé qu'il n'y aura pas de bassin éphémère, mais un aménagement du bassin d'apprentissage.

Djamila CONTRINO indique que l'organisation de cet événement représente un budget prévisionnel d'environ 500 000 €. Concernant les partenaires institutionnels, le SEAM sera accompagné financièrement par la Ville, Saint-Étienne Métropole, le Conseil départemental ainsi que la Région. Du côté des instances de la natation, une demande d'aide sera également adressée au Comité départemental de la Loire de Natation.

Djamila CONTRINO sollicite ensuite le comité directeur de la Ligue AuRA afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de la compétition.

Vote – Aide financière : Championnats de France Élite

- Oui : 22
- Non : 0
- Abstention : 0

Le comité directeur valide à l'unanimité la participation financière de la Ligue AuRA.

Jean-Luc MANAUDOU souligne que la Ligue sera un soutien actif et si nécessaire, pleinement engagée dans l'organisation de cet événement. Il nous semble évident que les structures départementales et régionales soient au soutien de cet événement majeur de la saison qui sera qualificatif aux championnats d'Europe de Paris 2026. La Ligue reviendra en temps voulu devant le Comité Directeur pour arrêter le montant de son engagement financier.

Pour mémoire, la dernière fois que notre région a accueilli le championnat de France Elite de natation course remonte à 2003, et c'était déjà à Saint-Etienne.

Points sur les disciplines

Natation estivale

Marie-Christine GAIDIOZ indique que la saison n'a pas encore débuté. Toutefois, plusieurs réunions ont déjà eu lieu au niveau national. De nombreuses décisions restent en attente de validation par le bureau directeur de la FFN. Marie-Christine GAIDIOZ déplore néanmoins le fait que les membres du Cercle de compétence Natation estivale ne reçoivent pas les comptes rendus des réunions.

Commission des officiels

Veillez trouver [ici](#) le compte rendu du pôle officiel de la Ligue AuRA de Natation.

Sandrine FAVROT, en charge de la commission, indique que celle-ci poursuit son travail dans la même dynamique que lors de la précédente mandature.

Point formation

- Formation initiale des juges-arbitres (JA) : une formation s'est tenue en décembre ; la seconde se déroulera le 24 février 2026.
- Formations continues des JA : une formation a eu lieu le 26 novembre 2025. Les prochaines sessions sont prévues les 14 janvier et 25 février 2026.

Sandrine FAVROT rappelle que les juges-arbitres doivent se recycler tous les deux ans, même si un grand nombre d'entre eux participent régulièrement aux différentes sessions de recyclage.

La commission a fait évoluer ses supports de formation, notamment par l'intégration de problématiques liées aux bassins ainsi que d'analyses vidéo.

Un point d'amélioration a également été mis en place concernant l'inscription des jurys lors des compétitions de la Ligue AuRA. Désormais, un formulaire Framafarm sera envoyé à l'ensemble des clubs afin d'identifier les officiels présents sur chaque compétition.

FFSU – Cette saison, les Championnats de France FFSU se dérouleront à Villefranche. La compétition est en cours de préparation et Sandrine FAVROT est actuellement dans l'attente des éléments d'organisation nécessaires à la constitution du jury.

Dans le cadre de la collaboration entre la FFSU et la Ligue, Sandrine FAVROT proposera cette saison des formations CUA 2 (officiels).

Extranat – Quantum – À la suite des formations mises en place la saison dernière sur extraNat et Quantum, les personnes formées seront invitées de nouveau sur les compétitions afin de poursuivre et consolider leur formation.

Commission médicale

Christine EPAILLY indique qu'à la suite de la réunion de la CAF sur la prévention antidopage, la commission souhaite reprendre les éléments clés de la présentation et en diffuser les grandes lignes sur le site de la Ligue.

Natation artistique

Valérie JANNET, en charge de la commission, souligne l'augmentation du nombre de licenciés au sein de la discipline.

Une formation destinée aux officiels et aux entraîneurs s'est tenue le dimanche 16 novembre 2025, au siège de la Ligue. Valérie JANNET souligne la forte participation des entraîneurs et des officiels lors de cette journée.

Concernant les stages : un stage jeune a eu lieu durant les vacances de la Toussaint, et le stage juniors s'est déroulé le week-end du 17 janvier 2026 à Vichy.

Points divers – Commission Natation artistique :

- Avancement des travaux sur le site de la Ligue AuRA ;
- Création d'un drive dédié à la formation ;
- Premières réflexions autour d'un projet à moyen et long terme : la création d'un gala de la Ligue AuRA, dont l'objectif serait de fédérer la natation artistique autour d'un projet commun.

Fin de la réunion à 15h00